

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
d'Altkirch

Nombre des Conseillers élus

en fonction :

19

Conseillers présents

16

COMMUNE D'ILLFURTH

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

DCM 2025.07.07-46

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND**, - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Véronique GEHIN, Benoit WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER.**

Etaient absents excusés et ont donné procuration :

- Monsieur **Jean WEISENHORN** à Monsieur **Olivier BELLOUIN**
- Monsieur **Pierre Paul KIENTZ** à Monsieur **Christian SUTTER**
- Madame **Régine DOLLÉ** à Madame **Emilie ERISMANN**

Madame **Danielle BUHLER** a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : NOUVELLE TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES :

VU ses délibérations du 23 novembre 2009, du 12 novembre 2012 et du 9 novembre 2015 et du 12 juin 2023,

Vu les hausses du coût de l'énergie et des charges en moyens humains.

CONSIDERANT que le cadre tarifaire vise à assurer une meilleure gestion des équipements communaux tout en valorisant les actions à vocation associative et d'intérêt général.

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le maire et avoir pris connaissance du tableau reprenant les différents tarifs annexés à la présente délibération, il est proposé d'adopter les mesures suivantes :

- La validation des nouveaux tarifs
- Chaque association illfurthoise bénéficie d'une gratuité d'un jour pour sa 1^{ère} manifestation annuelle ainsi que d'une gratuité pour une assemblée générale par an.
- Pour les manifestations ponctuelles, une caution de 1 500€ sera demandée.
- En cas d'état des lieux de sortie non conforme à celui de l'entrée, une retenue sera effectuée sur la caution :
 - D'un forfait d'un montant de 300€ pour le ménage.
 - Au réel de la facturation de réparation.
- Le service en charge d'instruire la réservation se réserve le droit de contrôler le bien fondé et l'authenticité du demandeur, et selon le cas actualiser le tarif.
- En cas de casse ou de perte de vaisselle, le tarif de 2.- €/ pièce sera appliqué

La gratuité est proposée pour les associations suivantes à but d'intérêt général :

- Les associations d'anciens combattants
- L'association des donneurs de sang
- Le comité de jumelage avec Kombissiri
- L'association Mada'lsace Miaraka

TARIF POUR LA LOCATION DE MATERIEL :

Location de table 4 € / pièce
Location d'un banc 2 € / pièce
Location d'une garniture complète 8€/ le lot

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 068-216801522-20250707-DCM202546-DE



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 068-216801522-20250707-DCM202546-DE



APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Ne prennent pas part au vote messieurs Jean WEISENHORN, Pierre Paul KIENTZ et Bertrand MARCONNET ainsi que madame Fabienne BAMOND pour les associations dont ils sont respectivement membres du comité directeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE les tarifs de location ainsi que les gratuités, les tarifs du matériel et les conditions de gestion des salles communales, tels que définis ci-dessus.

DIT que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 et s'appliqueront sur une période allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante pour les occupations annuelles.

ILLFURTH, le 8 juillet 2025



Christian SUTTER
Maire d'ILLFURTH



Danielle BUHLER
Adjointe au Maire



COMMUNALES		OCCUPATION ANNUELLE ET TACITE RECONDUCTION du 1 ^{er} septembre au 31 août		MANIFESTATION PONCTUELLE à la journée										
Salle	Association illfurthoise	Association non illfurthoise	Association illfurthoise*		Association non illfurthoise*		Particulier illfurthois*	Particulier Non illfurthois*	Professionnel					
			Sans activité payante	Avec activité payante	Sans activité payante	Avec activité payante			Réunion à but non lucratif	Réunion à but lucratif				
Salle polyvalente	100€/heure/créneau Activité payante 50€/heure/créneau Activité gratuite	600€/heure/créneau	350€	350€	1000€	1500€	350€ 50€ pour % journée	1000€	1200€	2300€				
											Club des arts mariaux : 500€		Pas de location possible	Pas de location possible
											100€/heure/créneau Activité payante	50€/heure/créneau Activité gratuite		
Salle des marronniers	100€/heure/créneau Activité payante 50€/heure/créneau Activité gratuite	600€/heure/créneau	FORFAIT : - 50€ pour 1 à 5 - 100€ pour 6 à 10 + de 10 : 50€/h et par créneau		Pas de location possible		Pas de location possible		Pas de location possible					
Salle du collège	100€/heure/créneau Activité payante 50€/heure/créneau Activité gratuite	Pas de location possible	Pas de location possible		Pas de location possible		Pas de location possible		Pas de location possible					
Vieux clocher	Pas de location possible		25€		Pas de location possible		Pas de location possible		Pas de location possible					
Salle du conseil municipal	Pas de location possible		Pas de location possible		Pas de location possible		300€ (gratuité si commune concernée)		300€ (gratuité si commune concernée)					
Salle Marie annexe	Pas de location possible		Pas de location possible		Pas de location possible		300€ (gratuité si commune concernée)		300€ (gratuité si commune concernée)					
Salle Plurivalente	100€/heure/créneau Activité payante 50€/heure/créneau Activité gratuite	Pas de location possible	Animation gratuite Tout Public = gratuité		Pas de location possible		Pas de location possible		Pas de location possible					
Salle de l'inspection d'académie	100€/heure/créneau Activité payante 50€/heure/créneau Activité gratuite	Pas de location possible	FORFAIT : - 50€ pour 1 à 5 - 100€ pour 6 à 10 + de 10 = 50€/h et par créneau		Pas de location possible		Pas de location possible		Pas de location possible					
Club house football	Club FCI : 600€		Pas de location possible		Pas de location possible		50€ (réservé aux membres du club)		Pas de location possible					
Salle de réunion des sapeurs-pompiers	Pas de location possible		Pas de location possible		Pas de location possible		50€ (réservé aux membres de l'amicale)		Pas de location possible					